

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE REGLEMENT DES DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS
AGENCE MULTILATERALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 16 (F)

6 – 8 octobre 1998

Discours prononcé par M. **JEAN-CLAUDE TRICHET**,
Gouverneur suppléant du Fonds pour la **FRANCE**,
en session plénière

DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE TRICHET GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général du FMI,
Monsieur le Président de la Banque Mondiale,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,**

Cette réunion intervient dans un contexte économique et financier préoccupant. Depuis notre dernière rencontre à Hong-Kong il y a un an, l'instabilité financière s'est étendue dans une grande partie de l'Asie et, au-delà, frappe à un titre ou à un autre de nombreuses régions du monde.

La crise a pris une nouvelle dimension cet été. Les difficultés de nombreux pays émergents, et l'exposition des institutions financières des pays industriels aux risques de marché ou à celui des *hedge funds*, par exemple, ont accru le sentiment d'insécurité financière.

Cette situation ne peut être seulement imputée à des erreurs de politique économique, bien que celles-ci soient dans certains cas indéniables. Elle ne peut non plus être imputée à l'action des institutions financières internationales. C'est l'ensemble du système monétaire et financier international qu'il convient d'examiner avec lucidité et sans dogmatisme. Nous devons prendre en compte la réalité d'une économie mondiale plus diverse, plus ouverte et beaucoup plus complexe qu'il y a cinquante ans, lorsque les institutions de Bretton-Woods furent créées. Cette crise ne remet pas en cause l'utilité de ces institutions, bien au contraire. C'est le dialogue entre pays industriels et pays émergents qui témoigne d'insuffisances. Ce sont les infrastructures des marchés et leur régulation qui montrent des dysfonctionnements. La communauté internationale doit prendre plus de responsabilité dans l'organisation du système. Les institutions de Bretton-Woods en sont l'outil incontournable. Leur rôle doit donc être renforcé.

La fin de l'année va voir par ailleurs un événement d'une portée considérable pour le système monétaire international : l'introduction de la monnaie unique européenne, l'euro. Les conditions de son plein succès feront de la zone euro un pôle de stabilité et de prospérité. De ce fait, l'euro devrait contribuer à un environnement international plus équilibré. En effet, dans un monde économique et financier globalisé, l'Europe ne saurait donner l'impression qu'elle ne se préoccupe que de son processus d'intégration interne. Elle observe avec attention les développements de l'économie mondiale et des marchés financiers internationaux. C'est d'autant plus vrai dans la situation actuelle.

Le contexte économique et financier préoccupant ne doit pas nous faire oublier l'aide aux pays les plus pauvres. Il est de notre responsabilité de poursuivre avec constance et ambition le soutien aux

pays en développement. Ce soutien doit se traduire en premier lieu par un appui au Fonds monétaire international par le financement de la Facilité d'ajustement structurelle renforcée, à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement par la reconstitution suffisante du Fonds africain de développement et de l'Agence Internationale pour le Développement. La poursuite résolue de la mise en oeuvre de l'initiative sur la dette des pays les plus pauvres lourdement endettés est elle aussi cruciale. Enfin, la France se félicite des premiers pas accomplis pour améliorer notre capacité de réponse à la situation des pays dits post-conflit, qui devraient permettre de mieux prendre en compte, au cas par cas, leur situation particulière.

*

La France est persuadée que l'Europe peut apporter une contribution à l'amélioration du système monétaire et financier. C'est pourquoi elle a récemment mis en avant douze propositions, qu'elle a tenu à discuter d'abord avec ses partenaires européens. Elle a constaté une grande communauté de vue et noté également que ces propositions suscitaient un débat fructueux au niveau mondial, comme l'ont montré les réunions des derniers jours, notamment au Comité intérimaire. Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des idées que la France a avancées, mais je voudrais mettre l'accent sur quelques points.

Renforcer le gouvernement des institutions. Le Fonds Monétaire International, pierre angulaire du système, ne tient sa légitimité que du soutien de ses actionnaires, les Etats membres eux-mêmes, qui seuls sont redevables de la politique générale menée par l'institution devant l'opinion publique. C'est pourquoi il faut renforcer ses moyens et sa légitimité politique. Un renforcement du "gouvernement" des institutions financières internationales paraît donc indispensable. Les Gouverneurs doivent jouer un rôle plus actif et plus fréquent dans le cadre d'une instance représentative de la diversité des pays impliqués dans les échanges financiers internationaux. C'est pourquoi la France défend le principe d'une transformation du Comité intérimaire en Collège, comme le prévoient d'ailleurs les Statuts du FMI.

Naturellement, la France ne verrait que des avantages à ce que le Comité du développement s'engage dans la même voie. Il appartient au Président de la Banque mondiale de nous faire des propositions pour que les Ministres puissent y prendre des décisions sur l'ensemble des questions de développement. Je pense en effet que nous pouvons trouver entre le Comité intérimaire et le Comité du développement une meilleure articulation, à l'image de la complémentarité entre le Fonds monétaire et la Banque mondiale.

Assurer la solidité et la transparence des marchés financiers. La refonte du système monétaire et financier international passe par ailleurs par la mise en place d'une régulation renforcée afin d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés, au bénéfice d'une croissance plus juste socialement. Je me félicite des travaux en cours sur la transparence des pouvoirs publics et des institutions internationales. Mais la transparence du secteur privé revêt également une importance cruciale pour le bon fonctionnement des marchés. Ceci est particulièrement vrai du secteur financier, qui doit apprendre à mieux évaluer les risques qu'il prend en utilisant à meilleur escient l'information

existante, mais qui doit également appliquer le principe de transparence à ses propres activités, notamment vis à vis des autorités monétaires et prudentielles. Le G7, le G10 et le Comité intérimaire ont décidé ces derniers jours de nouvelles orientations dans ce domaine. Une étape très importante est ainsi franchie, il s'agit désormais d'étudier rapidement les modalités de leur mise en oeuvre dans les enceintes concernées.

Pour assurer la stabilité financière, il importe aussi de *renforcer les infrastructures financières des pays émergents*. C'est un domaine dans lequel la coopération entre les deux institutions de Bretton-Woods pourrait être utilement renforcée. La proposition d'un comité de liaison entre la Banque et le Fonds sur le secteur financier me paraît être un élément de réponse à une coopération opérationnelle indispensable entre les deux institutions. Cette coopération doit être permanente.

Mettre en œuvre la libéralisation des mouvements de capitaux de manière ordonnée et progressive. Le processus de libéralisation des capitaux doit lui-même être ordonné, progressif et doit suivre, et non précéder, la mise en place d'infrastructures financières robustes.

Associer le secteur privé à la résolution des crises. Enfin, les outils de la gestion des crises doivent être améliorés. Le secteur privé doit être associé à cette gestion, et y participer financièrement de façon solidaire. A ce titre, il serait souhaitable que la solidarité des créanciers obligataires soit renforcée en amont, via des clauses portant sur les titres internationaux ou, plus efficace encore, grâce à une législation adaptée des principales places financières internationales. Le concept de comités de créanciers, auxquels seraient associés le FMI, les autorités nationales et le cas échéant le Club de Paris constitue une piste intéressante pour promouvoir la coopération en matière de règlement des crises.

Ces propositions n'épuisent évidemment pas la liste des questions qui se posent à nous. Il importe aussi, par exemple, que nous réfléchissions à l'organisation monétaire internationale, afin de voir comment organiser au mieux, et dans la stabilité, la coexistence de grands ensembles monétaires intégrés et d'économie de plus petite taille, plus ouvertes, et dont la structure d'échange est diversifiée.

*

Dans ce nouveau cadre international en gestation, l'Union monétaire européenne doit constituer un pôle de stabilité. L'an dernier je vous avais assuré de ma confiance dans le fait que l'Union monétaire se réaliserait selon les critères et le calendrier prévus par le Traité. Rétrospectivement, il est difficile de comprendre pourquoi tant de scepticisme se manifestait encore il y a un an. Aujourd'hui, l'engagement sans faille des autorités européennes en faveur de la monnaie unique et les progrès dans la convergence nous permettent d'être prêts pour ce rendez-vous de l'Histoire.

Pour autant, cinq conditions devront, à l'avenir, continuer d'être satisfaites pour que l'euro soit un plein succès et que ce succès contribue à un meilleur équilibre international.

Quelles sont ces cinq conditions à remplir pour une pleine réussite de l'euro ?

- En premier lieu, le sérieux et la crédibilité de la politique monétaire garantis par l'indépendance du système européen de banques centrales. Pour être un bon instrument monétaire, l'euro doit inspirer confiance aussi bien aux 290 millions d'Européens de la zone euro qu'aux non-Européens. Il doit être un instrument de conservation de la valeur au moins aussi bon que le Franc et les autres meilleures monnaies européennes. C'est ainsi qu'il donnera à l'économie européenne le meilleur environnement financier possible pour une croissance saine, créatrice d'emplois durables.

- En second lieu, le respect des prescriptions du traité et des orientations du Pacte de stabilité et de croissance en matière budgétaire. D'une part, une coordination étroite des politiques budgétaires et la surveillance vigilante des "pairs" au sein du conseil informel des Onze - l'Euro-Onze - et du conseil ECOFIN - qui réunit les Ministres des Finances des 15 - seront indispensables pour avoir un "policy-mix" équilibré dans l'ensemble de la zone. D'autre part, le respect de l'objectif à moyen terme de "finances proches de l'équilibre ou en excédent" est nécessaire si l'on veut pouvoir faire face collectivement aux périodes économiques de "vaches maigres" et si l'on veut pouvoir résister individuellement à d'éventuels "chocs asymétriques".

- En troisième lieu, l'engagement dans toute l'Europe de réformes structurelles. Certains observateurs extérieurs reprochaient encore tout récemment aux Européens de faire l'euro, alors qu'il eût été plus important, selon eux, de mener à bien, d'abord, les réformes structurelles indispensables à une création plus active d'emplois. L'euro, loin d'être contradictoire avec les réformes structurelles, en sera complémentaire. D'abord parce qu'il constitue en lui-même une réforme structurelle majeure pour tous les marchés de biens, de services et de capitaux. Ensuite parce qu'il incite à un renforcement de la coordination entre les politiques structurelles des Etats-membres (éducation, formation, etc.) : le Conseil Européen de Luxembourg a explicitement mentionné les politiques structurelles au nombre des sujets retenus pour la coordination renforcée des politiques économiques des onze et des quinze européens.

- En quatrième lieu, l'accent que mettront les décideurs économiques européens sur la compétitivité dans leurs analyses des évolutions nationales. Au niveau de chaque économie, il faudra être particulièrement vigilant sur les indicateurs de compétitivité : évolution des coûts unitaires de production, environnement réglementaire et fiscal, et plus généralement environnement favorable au dynamisme des entreprises.

- Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'appropriation de l'euro par tous les acteurs économiques. C'est la raison pour laquelle notre message à l'intention des agents économiques, en particulier les entreprises, peut être résumé très simplement : "L'introduction de l'euro n'est pas une question tactique mais un enjeu stratégique". Il ne s'agit pas simplement de remplacer une dénomination monétaire par une autre et de réécrire des programmes informatiques. C'est l'ensemble des comportements et des fonctions dans l'entreprise -industrielle, commerciale,

financière, etc.- qu'il faut réexaminer en s'interrogeant sur les changements stratégiques qu'il conviendrait, le cas échéant, de leur imprimer.

Dans ces conditions, l'économie de la zone euro pourra pleinement contribuer à une plus grande stabilité monétaire et financière et, partant, à la croissance mondiale. On observe en ce moment des développements encourageants concernant la croissance de la demande intérieure au sein de l'Europe continentale. Une transition souple et bien organisée vers l'euro au cours des trois prochains mois est un des éléments du renforcement de la confiance nécessaire à la croissance de la demande interne et tout particulièrement de l'investissement, donc à la croissance et à la lutte contre le chômage.

Cette transition harmonieuse vers l'euro exige elle-même la convergence des taux d'intérêt dans la zone vers les taux en vigueur dans les économies disposant des monnaies nationales les plus solides et les plus crédibles et, en particulier, le franc. Ceci entraînera des baisses substantielles des taux à court terme dans plusieurs pays européens. Ces baisses ont déjà commencé et les économies concernées représentent, ensemble, un peu plus du tiers du Produit Intérieur Brut de la zone euro.

*

La situation d'instabilité financière internationale ne doit pas nous détourner des questions du développement et l'aide indispensable aux pays les plus pauvres.

Certains pays pauvres connaissent une croissance élevée malgré la forte dégradation de l'environnement international. C'est en particulier le cas de l'Afrique sub-saharienne, avec les taux de croissance les plus élevés du monde actuellement. Ceci est le résultat de leurs efforts et la marque du bien fondé de notre soutien, mais la pauvreté demeure endémique et le regain d'activité réelle reste trop précaire. Les pays développés doivent soutenir avec constance le développement des pays pauvres. Ils ont une responsabilité humaine, sociale et politique à leur égard pour permettre au plus grand nombre d'accéder à des conditions de vie acceptables. Ils y ont aussi un intérêt économique, car la croissance mondiale n'est soutenue que lorsque les pays en développement connaissent un réel essor.

Pour cela, les pays développés doivent soutenir des mesures de plusieurs natures.

Il faut concentrer l'aide publique sur les priorités essentielles du développement et donner aux Banques de développement les moyens de leur action.

L'aide publique doit permettre de répondre aux besoins essentiels des pays en développement : consolider le rôle de l'Etat pour créer les conditions du développement du secteur privé, faciliter l'accès des populations au crédit, aider à la diversification des économies et développer les infrastructures et services de base, notamment en matière de santé et d'éducation.

La Banque mondiale et les Banques régionales de développement ont un rôle central auprès des pays pauvres. Une reconstitution suffisante des ressources concessionnelles du Fonds africain de développement et de l'AID est donc indispensable pour leur donner les moyens de poursuivre leur action.

Il faut ouvrir les frontières des pays industrialisés aux produits exportés par les pays en développement et faciliter l'intégration régionale de ces pays.

Ces deux conditions de stabilité et de prospérité ne sont pas assez reconnues comme des moyens essentiels de l'aide au développement. La France et l'Union européenne soutiennent cette approche avec les pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique dans le cadre de la convention de Lomé. Nous incitons l'ensemble des pays développés à prendre des dispositions similaires à l'égard des pays pauvres.

Il faut continuer à soulager le poids de la dette, qui peut parfois compromettre à lui seul les perspectives de développement.

L'initiative visant à alléger la dette des pays les plus pauvres lourdement endettés (PPTTE) est maintenant lancée, grâce à la coopération étroite du FMI, de la Banque mondiale et du Club de Paris. Il nous appartient désormais de poursuivre nos efforts afin d'assurer la mise en oeuvre complète de cette initiative. Je souhaite que tous les pays les plus pauvres, dont la dette sera jugée insoutenable et qui auront mis en oeuvre les efforts d'ajustement nécessaires, puissent en bénéficier.

Les institutions financières internationales doivent accroître le rythme de production des analyses de soutenabilité de la dette des pays les plus pauvres et adopter, comme le Club de Paris, toute la flexibilité nécessaire dans la mise en oeuvre de l'initiative, en tenant compte au cas par cas des spécificités de chaque pays.

Lever les obstacles à l'aide aux pays dits Post-Conflict.

La France félicite la Banque mondiale et le FMI de nous avoir soumis une première réflexion sur cette question. Nous devons désormais proposer à ceux qui ont été tenus à l'écart de la communauté internationale par la guerre, des solutions innovantes pour leur permettre de s'y insérer à nouveau à mesure de leurs propres efforts.

Nous devons poursuivre les travaux pour déterminer les conditions d'un traitement exceptionnel, adapté à chaque cas particulier, mais qui pourrait s'inscrire dans le cadre de principes généraux. L'effort international devra être très étroitement coordonné entre toutes les institutions financières internationales, afin notamment d'assurer des transferts nets positifs. Deux principes me semblent essentiels : ne pas sans pénaliser ceux qui viennent de conclure un accord avec le FMI, ne pas récompenser ex-post une volonté délibérée de rupture avec la communauté internationale.

Ce message de soutien à l'ensemble des pays en développement et d'apport d'aide publique suffisante aux pays les plus pauvres, est un message français, mais aussi européen. En 1997, les membres de l'Union Européenne auront à eux seuls apporté 57% des ressources mondiales d'aide publique au développement. C'est dire l'importance de la contribution de l'Europe, dont la France souhaite qu'elle soit bien prise en compte par les institutions de Bretton-Woods. La France souhaite des institutions internationales fortes, légitimes et efficaces et une solidarité maintenue des Nations riches envers les pays en difficulté. C'est ainsi que nous surmonterons, ensemble, les difficultés actuelles.